



Syndicat mixte de Besançon
et de sa Région pour le
traitement des déchets

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LEMERCIER Myriam; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LORIGUET Alain; LOYAT Michel; MAILLOT Elsa; POISSENOT Danielle; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; VIGNOT Anne; THIEBAUT Catherine

C.C.A.L.L : MARGUET Vincent

C.C.C.Q : DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

C.C.P.O : DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

C.C.V.M : MARCHAL François; MORALES Roland

C.C.V.S.V : AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

C.C.V.A : PIQUARD Charles

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETIER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

C.C.A.L.L : MAIRE Pierre;

C.C.D.B.B : CONTINI Jean Claude

C.C.V.A : BRULET Daniel; HERANNEY François;

Secrétaire de séance : GALLIOT Gérard

Procuration de vote :

Mandants : FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

Mandataires : DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

Objet : 3.B Points d'information compostage

3 B. POINT D'INFORMATION

Rapporteur : Madame Claudine CAULET, Vice-présidente

Plusieurs marchés de fournitures et de prestations de service, nécessaires au développement du compostage de proximité, arrivent à leur terme au 2^{ème} semestre 2016. Il est donc nécessaire de lancer de nouvelles consultations pour assurer la continuité des services apportés aux habitants pour le compostage des biodéchets.

Ces consultations sont présentées ici à titre d'information ; au regard de leur montant, elles s'inscrivent dans les délégations octroyées par le Comité Syndical à Mme la Présidente. Un prochain état des actes de gestion courante pris par Mme la Présidente sera présenté en Comité et indiquera les attributaires et les montants des marchés signés.

1. ACCOMPAGNEMENT AU COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

L'accompagnement des habitants au compostage collectif en pied d'immeuble est réalisé par l'association Trivial Compost dans le cadre d'un marché de prestations de service. Il s'agit d'un marché à bons de commande, lancé en octobre 2013 qui arrive à terme en octobre 2016.

Les prestations demandées se décomposent en différentes tranches :

- Tranche Ferme : Prise de contact les porteurs de projet et étude du projet sur site
- Tranche Conditionnelle n°1 : Présentation du projet pour validation par les copropriétaires.
- tranche Conditionnelle n°2 : Communication, installation et inauguration des composteurs
- Tranche Conditionnelle n°3 : visites de suivi (maximum 10)
- Tranche Conditionnelle n°4 : formation des guides composteurs.

L'enveloppe prévisionnelle relative à ces prestations est estimée à **70-80 000 € HT/an**.

Au regard du montant estimé, une procédure de MAPA (Marché à procédure adaptée) sera lancée pour cette consultation. Les critères de jugement des offre reposeront sur la valeur technique (50% - méthodologie, moyens humains, temps passé, ...) et le le prix des prestations (50%).

2. GESTION DES CHALETS DE COMPOSTAGE

Depuis 2012, la gestion des chalets de compostage est confiée à l'association de la Régie des Quartiers de Besançon, dans le cadre d'un marché d'insertion en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics de 2009.

Il a pour objet l'insertion sociale et professionnelle d'habitants sur le territoire de Besançon exclus du marché du travail ou qui rencontrent de difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi. Les objectifs « techniques » (accueil du public, bon fonctionnement des chalets) sont donc secondaires.

Les prestations demandées sont les suivantes :

- assurer toute l'année les permanences d'accueil du public aux horaires d'ouverture,
- assurer la gestion des apports de biodéchets et le bon fonctionnement du processus biologique de compostage
- assurer le suivi technique des paramètres de fonctionnement (quantités de biodéchets, température, niveaux de remplissage des cellules) et transfert des informations au SYBERT
- assurer le suivi du stock de matériel fourni par le SYBERT
- récolter le compost pour permettre sa distribution aux habitants.

Pour poursuivre l'ouverture des chalets de compostage, le SYBERT étudie les hypothèses afin de lancer une nouvelle consultation en vue d'un marché d'insertion, d'un marché de prestations de service avec clause d'insertion (déjà étudié en 2012) ou d'un marché classique de prestations de service, pour 2 ans.

L'enveloppe financière relative à la gestion des chalets de compostage est estimée à **45 000 € Ht/an**, sur la base de 4 agents en insertion dédiée à la gestion des chalets. Cette enveloppe peut être multipliée par 2 ou 3 en fonction du type de prestataire.

3. FOURNITURE DES COMPOSTEURS BOIS ET PLASTIQUE

Pour développer le compostage local des biodéchets, le SYBERT met à disposition des habitants les équipements nécessaires, à savoir composteurs et bioseaux. Le SYBERT fait appel à différents fabricants dans le cadre d'un marché de fourniture, décomposé en 4 lots distincts :

- Lot n°1 : fourniture de composteurs individuels en bois
- Lot n°2 : fourniture de composteurs individuels en plastique
- Lot n°3 : fourniture de composteurs collectifs en bois
- Lot n°4 : fourniture de bioseaux.

Le bilan quantitatif et financier du marché de fournitures est le suivant :

année	Nb comp. individuels	Nb comp. collectifs	Nb composteurs total	Montant dépenses € HT/an
2014	1232	140	1372	89 774,56 € HT
2015	1039	90	1129	78 684,05 € HT

Un montant maximum ou par une quantité maximum de fournitures sera défini par lot. L'enveloppe financière relative à ces fournitures est évaluée à **100 000 € HT maximum tous lots confondus.**

Au regard du montant estimé, une procédure de MAPA (Marché à procédure adaptée) sera lancée pour cette consultation

Pour information au Comité Syndical.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2016



Contrôle de légalité